



PESTICIDES ET ENGRAIS DANS LA BANDE RIVERAINE

Selon le règlement 77-2008 qui concerne les dispositions applicables à la protection des rives, des lacs, des cours d'eau et des milieux humides dans le but d'amenuiser les apports en phosphores et autres nutriments ;

Il est interdit d'utiliser des pesticides et engrais sur les bandes riveraines.

Une attention particulière doit être portée sur la dératisation chimique à l'extérieur des bâtiments.

En effet, l'utilisation de produits chimiques à l'extérieur d'un bâtiment situé dans la bande riveraine doit privilégier les méthodes physiques et internes.

Nous rappelons ici l'importance de la barrière végétale que constitue une bande riveraine végétalisée avec les trois strates de la végétation (herbacée, arbustive et arboricole), qui intercepte ces produits avant qu'ils n'atteignent le lac.

Assurez-vous que l'entrepreneur est en possession de son certificat en matière de pesticides selon la Loi sur les pesticides du Québec, ainsi qu'une attestation d'assurance.

Voici la liste des pesticides à impact nul :

Les phéromones	
Les insectifuges	Pour application humaines ou sur les animaux
Les répulsifs	Qui ne contiennent pas de butène polymérisé ou de thirame
Le paradichlorobenzène ou la naphtalène (boule à mites)	
Le collier ou la médaille à puce	Pour chiens ou chats
Les pesticides médicaux topiques	Pour les animaux
Les pesticides sous forme de capsuler à injecter	Dans le tronc pour le traitement d'arbres affectés par un ravageur
Les algicides ou bactéricides	Pour les piscines ou pour le traitement de l'eau de consommation
Les désinfectants	
Les dispositifs mécaniques ou physiques	Comme les appareils pour chasser les insectes volants, les ioniseurs pour la lutte contre les algues dans les piscines et les spas, les dispositifs pour chasser les parasites en les incommodant par les sons, par un contact ou par un rayonnement électromagnétique.



PESTICIDES ET ENGRAIS DANS LA BANDE RIVERAINE

Voici la liste des pesticides à impact minimal

Insecticides	Herbicides
Acétamipride Acide borique Borax Dioxyde de Silicium (terre diatomée) Huile de dormance Méthoprène Octaborate disodique tétra hydrate Phosphate ferrique Savon insecticide Spinosad	Acide acétique Acides capriques et présargoniques Savon herbicide
Autres pesticides	Fongicides
Bacillus thuringiensis Berliner var Kurtaki (B.T.k) Butoxyde de pipéronyle D-cis, trans alléthrine Isocinchoméronate de di-n-propyle N-octyl bicuscloheptène Dicaroximide Octaborate disodique tétrahydrate Perméthrine Phosphate ferrique Pyréthrine et les pyréthrinoïdes Sulfure hydroxyéthyl-2 de n-octyles Tétraméthrine	Soufre Sulfure de calcium ou polysulfure de calcium

Voici la liste des pesticides à impact acceptable

Cyfluthrine	Si utilisé uniquement pour les insectes volants ou rampants ou du bois ou des denrées alimentaires
Resméthrine	Si utilisé uniquement pour détruire les nids de guêpes, de frelons ou d'abeilles
Bromadiolone en combinaison avec le dénatonium ou la brométhaline ou le benzonate de dénatonium	Si utilisé seulement contre les rongeurs
Les pesticides utilisés à des fins agricoles au sens de la Loi sur les producteurs agricoles	



PESTICIDES ET ENGRAIS DANS LA BANDE RIVERAINE

Voici la liste des pesticides interdits

Insecticides	Herbicides
Carbaryl Dicofol Malathion	2.4 D toutes formes chimiques Chlothal diméthyl MCPD toutes formes chimiques Mécoprop toutes formes chimiques
Fongicides	Avicides
Bénomyl Captane Chlotothlonil Iprodione Quintozène Thiophante-méthyl	Tous Un produit avicide est une substance active ou une préparation ayant la propriété de tuer, éloigner ou endormir certains oiseaux, jugés « nuisible » par l'homme
Piscicides	Autres pesticides
Tous Définition PISCICIDE. Un piscicide définit une substance ou une matière appliquée à des étangs pour y tuer poissons ou insectes	Aldicarbe Aldrine Chlordane Dieldrine Endrine Heptachlore
Strychnine DDT Tous pesticides expérimentales	